



PAYS DE FAYENCE ASSOCIATION  
DES USAGERS DE L'EAU

Callian, 16 novembre 2020

M René Ugo

Président Communauté de Communes Pays de Fayence

Tassy

Monsieur le Président,

L'association « Pays de Fayence association des usagers de l'eau » a été honorée de la participation du Vice Président Henry et du Directeur Ilic à son assemblée générale.

Elle étudie avec attention l'établissement de la Régie de l'eau, et de la SPL, depuis le premier janvier de cette année et notamment les aspects financiers.

En début d'année, les fonds de roulement des 9 municipalités relatifs à la gestion de l'eau ont été transférés à la Régie de l'eau.

Lors du Conseil communautaire du 27 octobre, vous avez pris la décision de mutualiser les prêts des municipalités. On note dans la décision 2020-38, que 1.543.980,62€ provenant respectivement de prêts contractés par :

Seillans : 600.000 €

Callian : 500.000 €

Montauroux : 243.980,62 €

Bagnols en forêt : 200.000 €

ont été mutualisés.

Cela veut dire que le remboursement de ces prêts sera effectué par la Comcom.

La Régie de l'eau a pour objectif d'harmoniser la tarification sur une période de 10 ans.

Pouvez-vous nous indiquer si les remboursements de ces prêts resteront effectivement à la charge des habitants des communes qui ont contracté ces prêts, alors que la durée de remboursement du prêt de la Comcom est de 15 ans. Cette mutualisation s'accompagne d'une baisse du taux d'emprunt : une économie est-elle réalisée, en termes de remboursements ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mon souvenir le meilleur

Jean Gault

cc. Vivien Vial, Bernard Henry